



BILAN 2015

L'activité de l'État
en Bourgogne-
Franche-Comté



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

INDEX

ÉDITORIAL	3
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : UN NOUVEAU CADRE POUR LA MODERNISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT ET LA POLITIQUE CONTRACTUELLE	4
Le rapport des préfets de région a imprimé la réforme.....	4
Des implantations équilibrées	5
Les services régionaux de l'État s'engagent dans la modernisation de leur fonctionnement	5
Le SDIR, outil de rationalisation de l'immobilier de l'Etat	6
Les deux CPER signés en 2015 comportent deux volets communs	6
La stratégie de coopération transfrontalière s'est renforcée.....	8
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	10
Une mobilisation importante des contrats aidés.....	10
Une politique forte de lutte contre le chômage des jeunes.....	10
Pôles de compétitivité.....	11
La réduction des charges sociales et la relance des investissements des entreprises	11
Le pacte de responsabilité et de solidarité	12
COHÉSION SOCIALE, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ	13
Jeunesse et Citoyenneté : le service civique	13
Lutte contre la pauvreté : le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.....	14
L'insertion des jeunes en difficulté : les 10 ans de l'Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi ..	15
Des actions qui portent leurs fruits dans un contexte de tension croissante : l'hébergement et l'accès au logement des personnes démunies	16
L'égalité professionnelle entre femmes et hommes : demain, la Bourgogne-Franche-Comté, territoire « d'excellence ».....	17
Objectif 40 % de femmes parmi les créateurs et repreneurs d'entreprises : les partenaires régionaux engagés en Bourgogne et en Franche-Comté.....	17
ÉCOLOGIE, AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES	18
Une nouvelle dynamique en faveur des ruralités	18
Le plan de soutien à l'élevage en Bourgogne-Franche-Comté ...	20
Préservation de la biodiversité : la Bourgogne et la Franche-Comté ont adopté en 2015 leur schéma régional de cohérence écologique (SRCE).....	21
Transition énergétique pour la croissance verte : forte mobilisation des territoires bourguignons et franc-comtois en 2015	22
Développement des énergies renouvelables : l'éolien en pointe	23
ÉDUCATION, CULTURE	24
Grande mobilisation pour les valeurs de la République : garantir le socle républicain et promouvoir le vivre ensemble	24
La culture, soutien de la citoyenneté et du vivre ensemble	26
« La Parole aux collégiens » - Académie de Besançon.....	26
« La Devise » - Académie de Dijon.....	27
Prévention de l'illettrisme et accompagnement des élèves nouvellement arrivés en France	28
Prévention et remédiation du décrochage scolaire.....	28
Campus des métiers et qualifications « Mobicampus ».....	29
2015, naissance de la COMmunauté d'Universités et d'Établissements en avril, COMUE Université de Bourgogne-Franche-Comté	30
SANTÉ, PRÉVENTION DES RISQUES, PROTECTION DES POPULATIONS	31
Pacte Territoire Santé 2 : dix engagements dévoilés à Dijon ...	31
2015, inauguration d'une plate-forme de production de médicaments de thérapie innovante en novembre à l'Établissement Français du Sang (EFS).....	32
FINANCES PUBLIQUES	33
Les chiffres clés 2015 des directions régionales et départementales des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté.	33

ÉDITORIAL



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité des services de l'Etat en Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2015.

La phase de préfiguration de la fusion des services de l'Etat en Bourgogne-Franche-Comté, effective au 1^{er} janvier 2016, a mobilisé intensivement l'ensemble des équipes régionales dès octobre 2014. Nos deux régions expérimentatrices de la réforme territoriale ont contribué à inspirer les orientations gouvernementales qui ont été fournies aux préfets préfigureurs des futures régions, nommés en avril 2015.

Le conseil des ministres du 31 juillet 2015 a retenu Dijon comme capitale provisoire de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté, forte de ses 8 départements et de ses 2 816 000 habitants.

La répartition des directions régionales de la nouvelle région a été réalisée dans le souci de l'équilibre entre Dijon et Besançon, avec les sièges de la préfecture de région, de l'ARS, de la DRFIP, de la DRAAF, de la DRDJSCS et de la DRAC à Dijon, et ceux de la nouvelle région académique, de la DREAL, de la DIRECCTE et de l'INSEE dans la cité bisontine. De nouvelles modalités de travail dématérialisées sont progressivement mises en place, suite à la phase expérimentale confiée au préfet préfigureur de Bourgogne-Franche-Comté.

Par ailleurs, les services de l'Etat en région, outre leur investissement dans la réforme territoriale, ont bien évidemment poursuivi parallèlement leurs actions stratégiques, notamment dans les domaines du développement économique et de l'emploi, de la cohésion sociale, de la jeunesse, de la santé et de l'aménagement du territoire.

Ainsi en atteste la co-signature, les 24 avril et 3 juillet 2015, par les préfets des régions de Bourgogne et de Franche-Comté, des contrats de plan Etat-Région (CPER). Celle-ci a concrétisé la volonté de nos deux entités de disposer de stratégies communes dans des domaines essentiels pour l'avenir, tels que l'enseignement supérieur, la recherche et le développement des filières d'avenir.

Ce bilan d'activité met l'accent sur les thématiques communes à la Bourgogne-Franche-Comté, dans la perspective d'une action publique renouvelée encore plus efficiente au service de nos concitoyens.

Christiane BARRET
Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté



1 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : un nouveau cadre pour la modernisation des services de l'État et la politique contractuelle

LE RAPPORT DES PRÉFETS DE RÉGION A DÉTERMINÉ LA RÉFORME

Dans le cadre d'une lettre de mission du Premier ministre, les préfets Delzant et Fratacci ont animé une réflexion en profondeur visant à préparer la préfiguration de la nouvelle organisation de l'État en région. Fruit d'une concertation approfondie avec les services, marquée par le séminaire de Beaune, ainsi qu'avec les organisations syndicales, leurs propositions ont contribué aux consignes que le Gouvernement a données aux préfets préfigurateurs en avril 2015 : modularité des organisations, équilibre entre les chefs-lieux de région dans les implantations des services et dans la répartition des effectifs, accompagnement des mobilités, accentuation de la déconcentration, création d'une instance ad-hoc de dialogue social, apport des systèmes d'information pour « réduire » les distances, proposition du « travail en site distant ».



21 septembre 2015 : le préfet préfigurateur Eric Delzant entouré des directeurs régionaux préfigurateurs de Bourgogne-Franche-Comté

Les services de l'INSEE ont, au cours de la phase de préfiguration de la fusion (effective le 1^{er} janvier 2016), réalisé une vingtaine d'études portant sur le futur périmètre Bourgogne-Franche-Comté. Elles ont notamment alimenté les réflexions des Comités de l'administration inter-régionale des préfets et directeurs préfigurateurs. Plusieurs réunions d'information ont été organisées à destination des agents des services régionaux de l'État, dont la DIRECCTE, la Banque de France, l'ADEME,... à l'occasion desquelles ces études ont été présentées.

DES IMPLANTATIONS ÉQUILIBRÉES

Les travaux de préfiguration des organisations de service visaient principalement dix services soit 2700 agents : ARS, DRAAF, DRAC, DREAL, DRDJSCS, DIRECCTE, DRFIP, INSEE, Rectorat et SGAR. In fine, 13 services sur les 27 que comptent les cinq directions placées sous l'autorité directe du préfet (hors SGAR et DRDJSCS qui sont en « mono-site ») ont leur siège à Besançon. La répartition des effectifs de ces services est la même que celle de 2015, à savoir : 44 % à Besançon et 56 % à Dijon. L'équilibre recherché est donc respecté. La spécialisation des unités qui composent les services

a été poussée au maximum afin de garantir des implantations pérennes, en accord avec les besoins des territoires et dans le but de renforcer les relations avec les services départementaux.

LES SERVICES RÉGIONAUX DE L'ÉTAT S'ENGAGENT DANS LA MODERNISATION DE LEUR FONCTIONNEMENT

Le séminaire des cadres organisé à Dole en septembre 2015 a consacré l'engagement de la collégialité des services régionaux dans la modernisation de leur fonctionnement et ce, dans le triple but d'assurer de bonnes conditions de travail, notamment dans le contexte de fonctionnement en « bi-sites », d'améliorer l'efficacité du fonctionnement et de préserver la qualité de service aux usagers. C'est à ce titre qu'ont été expérimentés de nouveaux moyens de web-conférence, de travail en situation « nomade », de gestion électronique de courrier, ...et que les moyens numériques à disposition des agents ont été mis à niveau. Ce travail a servi et sert encore de référence pour en généraliser les enseignements au niveau national.

LE SDIR, OUTIL DE RATIONALISATION DE L'IMMOBILIER DE L'ÉTAT



Le Schéma Directeur Immobilier Régional (SDIR) est un nouvel outil de rationalisation de la politique immobilière de l'État, qui succède aux schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI), initiés en 2009.

L'objectif du SDIR, élaboré par le préfet de région, est de contribuer à la maîtrise de la dépense publique tout en améliorant le fonctionnement des administrations, dans un contexte de réorganisation des services.

Le périmètre de ce schéma porte sur les bâtiments de bureaux de plus de 500 m² (occupant État ou multi-occupants) en région Bourgogne-Franche-Comté, ce qui représente 232 biens, 649 343 m² de surface utile brute et 11 732 170 € de loyers annuels.

La démarche de gestion repose sur un diagnostic portant sur :

- la qualité intrinsèque des immeubles,
- l'optimisation de l'exploitation-maintenance des bâtiments et de leur utilisation.

Concrètement, il s'agit de dresser un inventaire des biens, qui passe par la mise à jour des données de connaissance du parc immobilier.

La réunion de lancement de cette première étape a eu lieu en décembre 2015. La méthode s'appuie sur un réseau interministériel constitué en équipe-projet : services régionaux de l'État, mais aussi départementaux sous l'autorité des préfets de départements.

LES DEUX CPER SIGNÉS EN 2015 COMPORTENT DEUX VOLETS COMMUNS



Le préfet de la région Bourgogne et le président du Conseil régional de Bourgogne ont signé le CPER 2015-2020 bourguignon en présence de François Rebsamen, alors ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le vendredi 24 avril 2015 tandis que le Premier ministre est venu signer le CPER de Franche-Comté et le CPER du Massif du Jura le 3 juillet 2015.

Les deux CPER Bourgogne et Franche-Comté pour 2015-2020 répondent à deux objectifs principaux. Le premier est de formaliser l'engagement de l'État et des régions Bourgogne et Franche-Comté au service d'une stratégie négociée tournée vers une priorité transversale : l'emploi. Le second est d'accompagner la réforme territoriale qui fait de la région Bourgogne et Franche-Comté une seule et même entité depuis le 1^{er} janvier 2016.

Aussi, dans la perspective du rapprochement des deux régions, des stratégies communes à la Bourgogne et à la Franche-Comté ont été élaborées sur deux volets principaux des CPER :

- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- les filières d'avenir et l'usine du futur.

Par ailleurs, de nombreuses convergences ont été introduites dans le volet « numérique » de chacun des deux CPER.

Une des priorités majeures des CPER est la mobilité multimodale et notamment le transport ferroviaire.

LES CPER EN CHIFFRES

EN FRANCHE-COMTÉ

Près de

900 MILLIONS D'EUROS

seront mobilisés, par effet de levier, dans les six prochaines années par l'État, l'ancienne région Franche-Comté, l'Union Européenne et les collectivités locales : 720 M€ par l'État et la Région, dont 528 millions d'euros contractualisés et 217 millions d'euros valorisés au titre du CPER.

L'intervention de l'État seul représente environ 343 M€ contractualisés et 142,13 M€ en crédits valorisés.

EN BOURGOGNE

Près de

2 MILLIARDS D'EUROS

seront mobilisés, par effet de levier, dans les six prochaines années par l'État, l'ancienne région Bourgogne, l'Union Européenne et les collectivités locales : avec 1,135 milliard d'euros par l'Etat et la Région dont 668 millions d'euros contractualisés et 467 millions d'euros valorisés au titre du CPER.

L'intervention de l'État seul représente environ 319 M€ contractualisés et 255 M€ en crédits valorisés.

Les premiers comités de suivi des deux CPER se sont tenus en novembre 2015

Les services de l'Etat et du Conseil régional se sont mis en ordre de marche pour produire des bilans financier et qualitatif des deux CPER, dès l'automne 2015, dans les deux régions. La fusion des deux CPER à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté est prévue pour 2017.

UN EXEMPLE DE PREMIÈRE RÉALISATION RÉUSSIE DES DEUX CPER DÈS 2015 :

La carte multiservices unique



la carte multiservice unique pour les établissements universitaires de Bourgogne-Franche-Comté

Cette carte permet, outre sa fonction statutaire (personnels et étudiants), l'accès aux bibliothèques, à la restauration, à la médecine préventive, aux services de reprographie, aux équipements sportifs..., et a vocation à s'ouvrir sur les villes (transport, culture) des deux régions. Elle est opérationnelle depuis la rentrée de septembre 2015.

LA STRATÉGIE DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE S'EST RENFORCÉE



11 avril 2016 : C.Barret, Préfète de région, M.G Dufay, Présidente de région et J.N.Karakash, président d'arcjurassien.ch, signent la stratégie de coopération transfrontalière 2016-2020.

Membre de la Conférence TransJurassienne depuis 2002, l'État s'est fortement mobilisé durant l'année 2015 au sein de cette instance de coopération afin de faire aboutir la stratégie de coopération transfrontalière 2016-2020.

Région périphérique de moyenne montagne, à forte composante industrielle, l'Arc Jurassien franco-suisse est fortement créateur de richesses, mais il est aussi confronté à de nombreux défis. Son développement repose sur un « effet frontière », source de dynamisme et d'opportunités, mais qu'il faut aussi accompagner pour en limiter la complexité et parfois les nuisances.

Consciente de cette situation et des attentes qu'elle génère, la préfecture de région, rejointe ensuite par l'Arcjurassien.ch (structure qui regroupe les Cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud), a demandé à la Mission Opérationnelle Transfrontalière de réaliser un diagnostic territorial approfondi, en y associant largement les acteurs des territoires de coopération.

Sur la base de ce diagnostic rendu en 2014, la Conférence Transjurassienne s'est mobilisée tout au long de l'année 2015,

afin d'élaborer et de co-construire un cadre de coopérations opérationnel, qui définit quatre priorités stratégiques partagées :

- le développement économique,
- les mobilités,
- la gestion de l'espace,
- le vivre-ensemble.

Ce dernier axe, qui fait largement écho à différentes politiques menées par les services de l'État sur le territoire national, fera l'objet d'une attention toute particulière, dans un contexte général de repli identitaire, de tension et d'incompréhension alimentée par des préjugés réciproques.

La cadre stratégique proposé pose aussi les bases d'une nouvelle gouvernance transfrontalière afin d'associer plus largement les acteurs des territoires frontaliers. Les groupes de travail territoriaux qui seront progressivement mis en place permettront aussi d'associer plus largement les services de l'État, en fonction des thématiques que souhaitent porter les acteurs locaux.

EXPÉRIMENTATION DE CO-VOITURAGE AU POSTE FRONTIÈRE DE JOUGNE

Des actions très concrètes existent d'ores et déjà, comme l'expérimentation de co-voiturage au poste frontière de Jougne (Doubs - 25)

Cette expérimentation s'inscrit dans le contexte général des migrations quotidiennes des frontaliers avec de forts encombrements aux heures de pointe du matin et du soir au poste frontière de Jougne.

L'analyse d'une enquête réalisée en octobre 2012, a montré qu'un tiers des 1000 répondants pratique déjà le covoiturage de manière régulière ou occasionnelle et qu'un autre tiers se dit intéressé par une telle pratique.

Le dispositif expérimental piloté par la DREAL et le CEREMA avec le soutien logistique de la Direction Interdépartementale des Routes Est et un financement de Xerox, de l'ADEME et de la DIR-E, a été mis en place du 26 mai au 17 juin 2015, et a permis l'évaluation d'un système composé de deux caméras mesurant le nombre d'occupants d'un véhicule.

Les résultats de cette expérience sont disponibles sur le site internet de l'ADEME. La première conclusion réside en la bonne performance du système qui permet de disposer de données fiables.

Les données quantitatives sont les suivantes :

environ

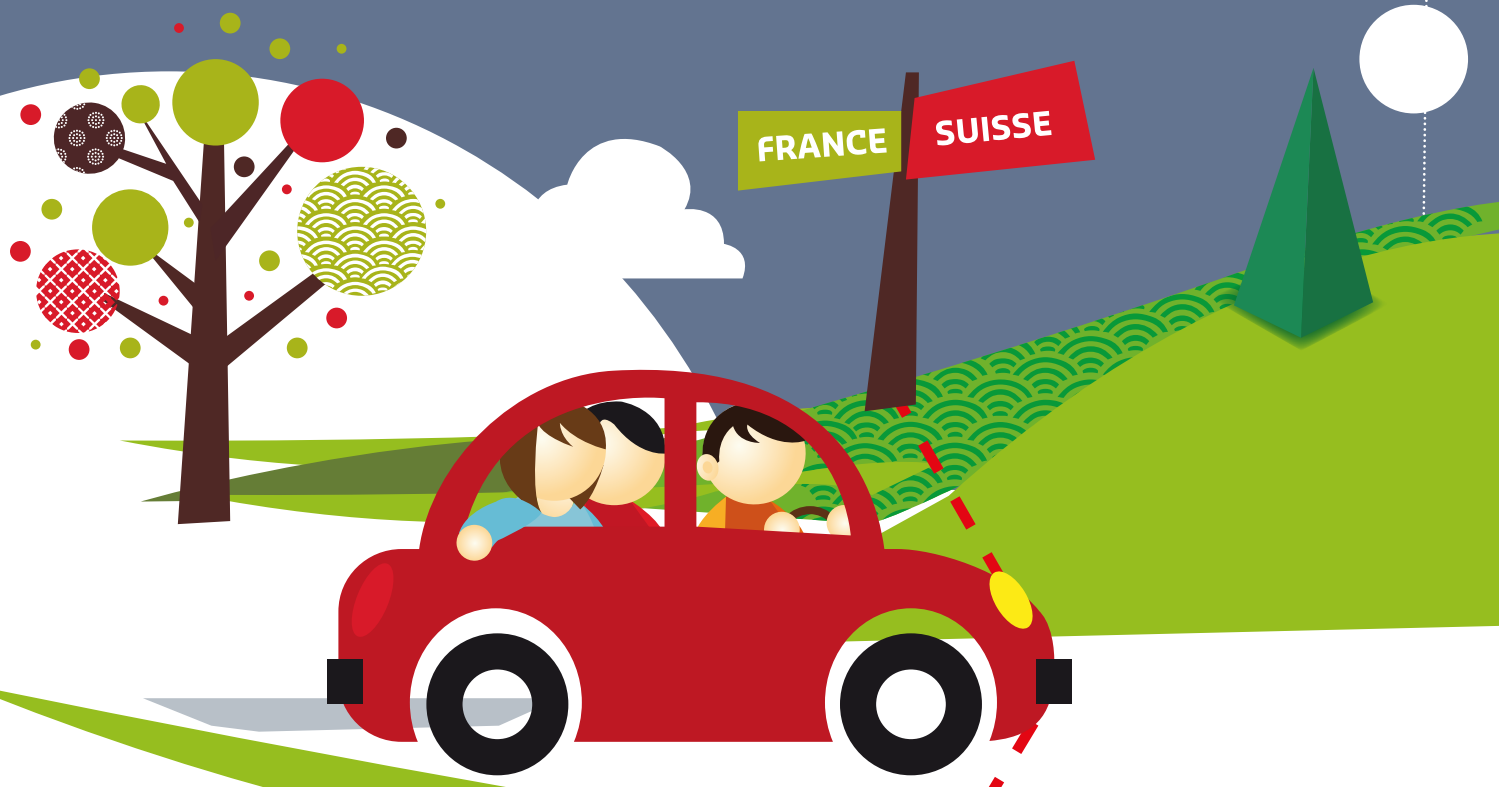
3000 VÉHICULES

passent entre 5h et 8h en semaine au poste frontière dans le sens France-Suisse ;

le taux moyen d'occupation des véhicules est de

1,2 PERSONNE / VOITURE

D'ores et déjà, des collectivités et d'autres régions se sont montrées intéressées pour mettre en place des expérimentations de ce type qui peuvent représenter un levier préalable à des prises de décision en matière de co-voiturage.





2

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI



UNE MOBILISATION IMPORTANTE DES CONTRATS AIDÉS

L'année 2015 a été marquée par le déploiement d'une politique ambitieuse en matière de contrats aidés. 21 234 nouveaux contrats ont été proposés à des personnes en demande d'emploi, rencontrant des difficultés pour accéder au marché du travail « traditionnel » (jeunes, seniors, demandeurs d'emploi de très longue durée, personnes en situation de handicap, publics résidant au sein des quartiers prioritaires de la ville...). La mobilisation des aides à l'emploi a permis une évolution des parcours d'insertion professionnelle et a facilité l'acquisition de nouvelles compétences.

UNE POLITIQUE FORTE DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DES JEUNES

L'État s'est fortement engagé dans la lutte contre le chômage des jeunes en difficulté socio-professionnelle et à faible niveau de qualification, par un soutien auprès des 26 missions locales de la

région. Leur activité se structure autour de 4 grandes missions :

- l'accueil,
- la définition et la construction des parcours professionnels,
- le développement des compétences par le biais de la formation,
- la validation d'une première expérience professionnelle et l'intégration durable en entreprise.

4 118 nouveaux Emplois d'avenir ont été contractualisés. Plus de 8000 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du CIVIS auquel s'est ajoutée la montée en charge de la Garantie Jeunes qui a permis à plus de 1 145 jeunes inactifs en situation précaire de bénéficier d'un accompagnement intensif, dont l'objectif est l'accès à l'emploi.

Correspondant à un réel projet de territoire pour la jeunesse, ce dispositif nécessite l'appui de nombreux partenaires, à la fois pour repérer les jeunes qui en ont le plus besoin, mais aussi pour mobiliser les entreprises et permettre à ces jeunes l'intégration en entreprise. Dans le but de favoriser le rapprochement de ces jeunes avec les employeurs, une convention de partenariat entre l'État, le Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAF-TT), l'association régionale des missions locales de Franche-Comté et Prism'emploi a été signée le 7 décembre 2015. Elle sera étendue en 2016 à la région Bourgogne-Franche-Comté.

Dans le cadre d'une démarche intergénérationnelle, plus de 3 100 contrats de génération ont été également conclus.

PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ



La région Bourgogne-Franche-Comté dispose de cinq pôles de compétitivité :

trois régionaux avec le pôle de l'industrie nucléaire bourguignon, le pôle Microtechniques franc-comtois, Vitagora commun aux deux régions, et deux pôles trans-régionaux : Véhicule du futur avec l'Alsace et Plastipolis avec Rhône-Alpes.

Acteurs du développement économique et catalyseur des dynamiques locales pour renforcer l'attractivité des territoires, ces pôles sont devenus incontournables dans la politique d'aménagement du territoire.

La fusion des régions permet d'exploiter de nouvelles dynamiques territoriales que l'État s'attache à faire émerger.

C'est particulièrement vrai pour le Pôle Véhicule du Futur, dont l'extension à la Bourgogne a permis d'apporter une dynamique au cluster automobile de Nevers-Magny-Cours. Les complémentarités entre les entreprises de la Nièvre, focalisées sur les véhicules de compétitions, et les sous-traitants automobiles articulés autour de PSA sont évidentes. Elles pourraient donner lieu à de nouveaux projets de recherche collaborative.



LA RÉDUCTION DES CHARGES SOCIALES ET LA RELANCE DES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

Depuis le 1^{er} janvier 2015, **l'employeur d'un salarié au SMIC ne paie plus de cotisations de sécurité sociale.** Le coût du travail au niveau du Smic est réduit avec l'exonération des cotisations patronales versées aux Urssaf, hors cotisations d'assurance chômage, et par un allègement de 1,8% de ces cotisations jusqu'à 1,6 fois le Smic, soit une aide de 500 euros par an par salarié.

La suppression de la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) s'effectue de manière progressive. La contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) est réduite dès 2015 ; les deux tiers des sociétés jusqu'alors concernées en sont désormais totalement exonérées.

Le sur-amortissement : l'amortissement supplémentaire sur les investissements industriels permet aux entreprises un sur-amortissement de 40 %, réparti linéairement sur la durée d'utilisation du bien :

- les entreprises peuvent donc amortir les biens à hauteur de 140 % de leur valeur (pour les investissements réalisés entre le 15 avril 2015 et le 15 avril 2016).
- ce dispositif a été reconduit jusqu'au 14 avril 2017. Il est désormais étendu aux industries numériques.

LE PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ

Lancé fin 2013, suite au Pacte de compétitivité, le Pacte de responsabilité et de solidarité représente 41 milliards d'euros de réduction de fiscalité et de charges sociales sur le travail à l'horizon 2017.

Il doit permettre aux entreprises de retrouver leurs marges, d'investir et de créer de l'emploi.

Il repose sur trois piliers :

- le CICE : 20 Mds d'euros en 2017 ;
- les baisses de fiscalité : 10 Mds d'euros ;
- les allègements de cotisations patronales : 10 Mds d'euros.

LE CRÉDIT D'IMPÔTS POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)

En Bourgogne, en décembre 2015, conformément à la loi, et répondant aux souhaits des syndicats, un comité de suivi régional du CICE s'est tenu sous la présidence du Préfet de Région. Ce comité a permis aux organisations syndicales patronales et de salariés d'exposer leurs points de vue respectifs sur cette mesure.

France Stratégie a également exposé au cours de cette séance de travail les résultats de son étude nationale sur le CICE.

LE CICE EN CHIFFRES EN RÉGION BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

En ex-Bourgogne, en 2014,

31 501

ENTREPRISES

ont bénéficié de créances CICE pour un montant de

262

MILLIONS D'EUROS

Sur cette même période, 217 M€ ont été effectivement versés à 30 676 entreprises.

En ex-Franche-Comté, en 2014,

20 144

ENTREPRISES

ont bénéficié de créances CICE pour un montant de

183

MILLIONS D'EUROS

Sur cette même période, 157 M€ ont été effectivement versés à 19 608 entreprises.





3

COHÉSION SOCIALE, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

JEUNESSE ET CITOYENNETÉ : LE SERVICE CIVIQUE



Le service civique, créé par la loi du 10 mars 2010, a pour objectif d'offrir à toute personne volontaire l'opportunité de s'engager en faveur d'un projet d'intérêt général et de donner de son temps à la collectivité. Il vise à renforcer la cohésion sociale et la mixité sociale. Le service civique s'adresse aux jeunes de nationalité française, d'un état membre de l'Union Européenne ou en séjour régulier en France depuis plus d'un an. Le préfet de région est le délégué territorial de l'Agence du Service Civique. Il est chargé de délivrer une partie des agréments et assure la coordination des politiques de promotion et d'évaluation du dispositif.

CHIFFRES CLÉS :

En région Bourgogne-Franche-Comté, depuis 2010,

4 184 JEUNES

ont pu bénéficier d'un contrat de service civique, avec une forte montée en puissance durant l'année 2015, puisque

1 442 ENTRÉES DE JEUNES

ont été enregistrées dans ce dispositif au 31 décembre 2015 ; en moyenne, 100 jeunes s'engagent en service civique par mois.

Un plan régional stratégique de développement du service civique a été initié en 2015. Il s'attachera à mobiliser toutes les équipes aux différents échelons territoriaux ainsi que les partenaires afin d'assurer le développement du service civique universel.

Un travail de coordination pour renforcer l'accès de tous les jeunes qui le souhaitent dans le dispositif du service civique doit être conforté. Il apparaît tout aussi important de favoriser l'accès à l'information des jeunes les plus éloignés des dispositifs, tels que les jeunes des quartiers politique de la ville et des zones de revitalisation rurale, en favorisant les rencontres territoriales auprès des acteurs au contact du public jeune, maisons de l'emploi, centres sociaux, missions locales, mais aussi les établissements scolaires et de formation.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : LE PLAN PLURIANNUEL CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE

La feuille de route pour 2015-2017, adoptée le 3 mars 2015, réaffirme la nécessité de privilégier l'orientation vers le logement digne et adapté pour tous, de développer les actions de prévention

des situations de rupture amenant à la perte du logement, et de mieux organiser le secteur de l'hébergement, afin de répondre au besoin des personnes avec une gestion annualisée de l'hébergement sans période hivernale spécifique.



Dans la région, les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ont toutes réalisé, de manière partenariale, leur diagnostic territorial de la rue au logement (dit « diagnostic à 360° »). De même, les schémas départementaux de la domiciliation, qui constituent une première étape vers l'accès aux droits, sont en cours de construction et seront achevés en 2016. Dans tous les départements, les services de l'État avec les conseils départementaux s'engagent dans la territorialisation du plan de lutte contre la pauvreté afin d'assurer au plus près des citoyens des réponses adaptées s'appuyant sur les ressources et initiatives locales ; les thèmes privilégiés localement démontrent la variété des visages de la pauvreté dans notre région : actions en faveur des jeunes précaires, accès aux droits et à l'aide alimentaire, accompagnement des personnes sortant de prison et ou encore maintien dans le logement des personnes bénéficiant d'un suivi psychiatrique.

L'INSERTION DES JEUNES EN DIFFICULTÉ : LES 10 ANS DE L'ÉTABLISSEMENT POUR L'INSERTION DANS L'EMPLOI

En octobre 2015, les centres EPIDE ont fêté officiellement leurs 10 ans à Belfort.

Depuis leur création en 2005, les 18 centres EPIDE, répartis sur le territoire métropolitain (dont 2 en Bourgogne-Franche-Comté), ont accompagné près de **30 000 jeunes** de 18 à 25 ans vers l'emploi ou la formation qualifiante.

Acteur reconnu dans le domaine de l'insertion des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle, l'EPIDE conduit ces derniers vers un emploi durable et leur permet de vivre une citoyenneté active au quotidien.

L'EPIDE a pour mission d'accompagner des jeunes femmes et hommes dans la réussite de leur projet social et professionnel, grâce à un parcours adapté et individualisé. L'établissement accueille des volontaires :

- âgé(e)s de 18 à 25 ans,
- sans qualification professionnelle et sans emploi,
- en situation de retard ou d'échec scolaire, voire en risque de marginalisation,
- de nationalité française ou étrangère (sous réserve d'être en situation régulière et d'avoir une autorisation de travail).

Le centre de Belfort a été créé en 2007. Il emploie 47 agents et propose, depuis juin 2015, **120 places pour des volontaires pour l'insertion.**

En 2014, 128 volontaires ont été accueillis pour un parcours d'une durée moyenne de 8 mois au cours duquel l'éducation à la citoyenneté a toute sa place.

74 d'entre eux ont été insérés en emploi durable ou en formation qualifiante.



Cérémonie du 14 octobre 2015 au centre EPIDE de Belfort

L'HÉBERGEMENT ET L'ACCÈS AU LOGEMENT DES PERSONNES DÉMUNIES : DES ACTIONS QUI PORTENT LEURS FRUITS DANS UN CONTEXTE DE TENSION CROISSANTE

CHIFFRES CLÉS :

3 491 PLACES D'HÉBERGEMENT

(1 680 places d'hébergement hors CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) - hébergement d'urgence, insertion et stabilisation - et 1 811 places de CHRS) dont 247 places dédiées aux femmes victimes de violence (hébergement et résidence sociale).

1 299 PERSONNES SORTIES DE L'HÉBERGEMENT VERS LE LOGEMENT

(1 027 vers le logement ordinaire et 272 vers le logement adapté).

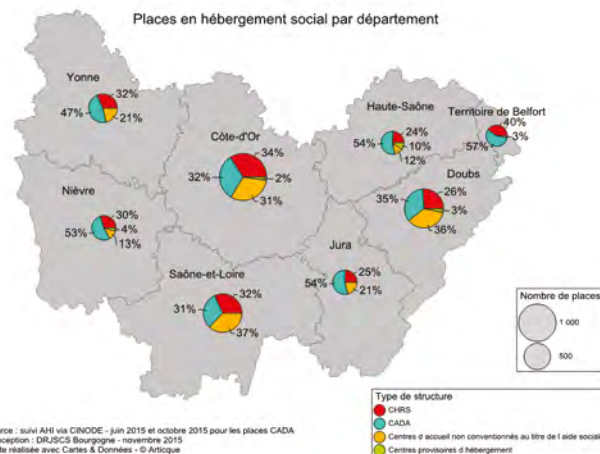
Fermement engagés pour l'accès des personnes démunies à un hébergement d'urgence ou d'insertion ainsi qu'à un logement adapté ou pérenne, les acteurs régionaux (services de l'Etat et associations) déploient un large éventail d'interventions qui s'adaptent aux besoins des personnes (familles, migrants).

En Bourgogne-Franche-Comté, cette dynamique permet progressivement de créer de nouvelles places d'hébergement, notamment d'urgence, et de prévenir ainsi la saturation du parc. En parallèle, des actions d'accompagnement des personnes logées en difficulté permettent d'éviter des ruptures en maintenant parents et enfants dans leur logement.

Par ailleurs, un plan régional de réduction des nuitées hôtelières et de recherche de solutions alternatives à l'hôtel a été déployé : il permet de proposer des logements dans le parc social vacant ainsi que dans le parc locatif privé, et de créer des lieux d'accueil dédiés aux familles migrantes.

Enfin, les acteurs de la région se sont fortement mobilisés pour proposer des solutions d'hébergement aux migrants venant de la région de Calais et de réfugiés en provenance d'autres États européens.

La parution d'un premier baromètre régional sur l'hébergement d'urgence, enrichissant les diagnostics à 360°, apporte des éléments très utiles pour la reconfiguration du dispositif d'hébergement d'urgence.





L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE FEMMES ET HOMMES : DEMAIN, LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, TERRITOIRE « D'EXCELLENCE »

La convention régionale « territoire d'excellence en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Franche-Comté », signée le 23 octobre 2015, a pour objectif de rendre visible la mobilisation des partenaires sociaux, des branches professionnelles, des acteurs associatifs et autres, en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. La convention s'organise autour de trois axes : réaliser l'égalité professionnelle et salariale, développer la mixité des filières et des métiers et sécuriser les parcours professionnels des femmes. Elle a vocation à être étendue au territoire de l'ex-Bourgogne.

OBJECTIF 40 % DE FEMMES PARMIS LES CRÉATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISES : L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES RÉGIONAUX

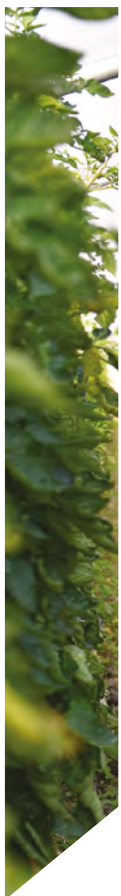


En Bourgogne-Franche-Comté, les délégations régionales aux droits des femmes mobilisent les acteurs de l'entrepreneuriat, en partenariat avec les conseils régionaux et la Caisse des dépôts. En Bourgogne, le label « les entrepreneuses » permet de fédérer les actions engagées par chaque partenaire. Une plaquette à destination des femmes a été éditée et un site internet finalisé. Des actions de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat des femmes se poursuivent. Les professionnels de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprise ont été formés aux enjeux de l'égalité femmes hommes. Divers concours (IFORE, Initiatives au féminin) permettent de valoriser les créatrices et repreneuses qui se sont lancées. Les actions de mise en réseaux des femmes sont soutenues : chambre régionale des métiers et de l'artisanat, boutiques de gestion, ADIE, chambres de commerce et d'industrie, EGEE, réseaux Kelles énergie, « Créez comme elles », IFORE. Les réseaux bancaires sont mobilisés autour du FGIF, fonds de garantie à l'initiative des femmes, avec la mise en œuvre d'un challenge qui valorise les réseaux et professionnels bancaires les plus investis.



4 ÉCOLOGIE, AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENT DURABLE

des territoires



UNE NOUVELLE DYNAMIQUE EN FAVEUR DES RURALITÉS



Le Président de la République a souhaité que l'action du Gouvernement en faveur des ruralités soit renforcée et gagne en cohérence. Ainsi, à l'occasion d'un premier comité interministériel aux ruralités qui s'est tenu en mars 2015, un programme de 46 mesures concrètes et opérationnelles a été retenu.

Ce programme a été complété par 21 nouvelles mesures lors d'un deuxième comité interministériel qui s'est tenu le 14 septembre à Vesoul, présidé par le Président de la République.

Ces mesures portent sur un champ très vaste :

- l'accès aux services pour tous : santé, services publics, écoles, culture, maintien des petites stations-services, sécurité) ;
- le développement des territoires : numérique, téléphonie mobile, agriculture, tourisme, commerce et artisanat, logement, transition écologique, simplification et suppression de normes, ingénierie publique et soutien de l'État) ;
- l'aménagement des territoires : développement des bourgs centres, qualité de l'urbanisme adaptée aux ruralités, coopération villes-campagne, politique nationale de la montagne) ;
- l'éducation nationale en milieu rural : la totalité des écoles rurales couvertes à terme par un projet éducatif territorial et le développement de conventions « ruralité » avec les communes.



10 février 2016, inauguration par la Préfète de région de la MSAP de Fleurey sur Ouche (21)

Dès 2015, l'État en Bourgogne et en Franche-Comté s'est mobilisé pour mettre en œuvre ces mesures avec des avancées significatives, y compris dans des domaines sur lesquels la région était déjà en avance, comme par exemple les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et les maisons de service au public (MSAP).

La Bourgogne et la Franche-Comté comptaient 77 MSP début 2015 et 16 nouveaux projets se sont concrétisés au cours de l'année. Le seuil symbolique de 100 MSP devrait être dépassé en 2017.

68 MSAP étaient en fonctionnement début 2015, sous l'impulsion et le soutien de l'État ; 32 nouveaux projets ont été lancés et permettent de renforcer le maillage du territoire.

La Nièvre expérimente, avec la Lozère et l'Ariège, une action innovante de l'État en matière d'ingénierie publique au bénéfice des projets des élus avec le dispositif AIDER (Appui interministériel au développement et à l'expertise en milieu rural). En concertation avec les partenaires, ce rôle d'expert et de facilitateur de l'État est consacré à deux grands potentiels nivernais : l'agriculture et le développement économique de la zone de Nevers-Magny-Cours. Enfin, en 2016, le programme national se renforce avec 37 nouvelles mesures, annoncées lors d'un troisième comité interministériel le 20 mai, et avec la mobilisation d'un milliard d'euros pour soutenir les projets d'investissement des collectivités, dont près de 40 millions d'euros pour la Bourgogne-Franche-Comté. Les deux tiers de cette enveloppe régionale ont déjà été attribués à 200 projets sur l'ensemble du territoire régional.



L'ÉLEVAGE EN BOURGOGNE ET EN FRANCHE-COMTÉ



©Xavier Remongin/Min.agri.fr

Déplacement de Stéphane Le Foll à Dijon. Rencontre du 30 octobre 2015 avec les acteurs de la cellule d'urgence départementale sur la mise en œuvre du plan de soutien à l'élevage.

En raison des blocages des marchés traditionnels et de la baisse des cours de la viande puis de la baisse du prix du lait, un plan de soutien à l'élevage (PSE) a été annoncé le 22 juillet 2015. L'offre excédentaire mondiale constitue la principale cause de la crise et de sa longévité. Une consommation en berne cumulée à l'embargo russe a précipité la chute des cours et le report des fournisseurs de la Russie sur les autres marchés avec un effet de saturation. Le plan de soutien doit répondre à la situation conjoncturelle caractérisée par de fortes tensions sur les trésoreries des exploitations en mettant en place des mesures d'allègement de charges, mais également de faire face à la problématique structurelle de performance et de compétitivité de l'élevage en améliorant la valorisation des produits.

LE PLAN DE SOUTIEN COMPREND 24 MESURES QUI RÉPONDENT À 6 PRIORITÉS :

- 1 - Redresser les cours sur la viande bovine, porcine et sur le lait ;
- 2 - Traiter la question des dettes bancaires et fournisseurs avec l'intervention de Bpifrance pour la garantie bancaire et une prise en charge partielle par l'État des charges financières ;
- 3 - Alléger la trésorerie des exploitations avec des reports de cotisations MSA, des remboursements anticipés de TVA, des reports d'échéances de paiement de l'impôt et des exonérations de taxe foncière ;
- 4 - Poursuivre la contractualisation et améliorer les relations commerciales : la contractualisation est en place dans le secteur laitier mais il convient de l'améliorer. Elle reste à développer dans les secteurs de la viande ;
- 5 - Améliorer la promotion à l'export et sur le marché national : il s'agit de conquérir des débouchés, de différencier les produits avec le logo « Viandes de France », de renforcer les contrôles sur l'origine et de poursuivre les préconisations d'approvisionnement local dans la restauration collective ;
- 6 - Se préparer à la transition énergétique et améliorer la compétitivité : un appui est apporté au développement de la méthanisation par des exonérations de taxes et des tarifs de rachat de l'électricité et au développement du photovoltaïque dans les élevages en diminuant les coûts de raccordement. Enfin, des aides sont mises en place pour l'investissement compétitif, tant pour les industries agro-alimentaires que pour les élevages.



BILAN DU PSE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ À CE JOUR

Grâce au volet conjoncturel du PSE, près de 6000 exploitations vont pouvoir émarger au Fonds d'allègement aux charges pour un montant total de près de 15 millions d'euros.

Par ailleurs, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) a soutenu 1800 demandes de changement d'assiette de cotisation pour les exploitations en très forte difficulté, c'est-à-dire ayant eu un revenu inférieur à 4 184 euros au titre de l'année 2015. En outre, 2100 exploitations ont pu bénéficier de la prise en charge des cotisations sociales pour un montant total de 3,2 M€.

Les mesures fiscales ont permis le traitement de 6000 dossiers. Le montant total d'impôt dégrèvé (hors calamités) est de 2,3 M€ pour la Bourgogne-Franche-Comté.

La mise en œuvre du plan de soutien à l'élevage a été réalisée grâce au travail conjoint des services de l'État, notamment des directions départementales des territoires, des directions départementales des finances publiques, de la MSA et des professionnels au sein des cellules départementales d'urgence.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : LA BOURGOGNE ET LA FRANCHE-COMTÉ ONT ADOPTÉ EN 2015 LEUR SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

Les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) sont les contributions régionales à la trame verte et bleue (TVB) française. Le SRCE de Bourgogne a été adopté le 6 mai 2015 et celui de Franche-Comté a été adopté le 2 décembre 2015.

La définition et le contenu d'un SRCE sont fixés par les lois dites Grenelle et le décret du 27 décembre 2012.

Les SRCE identifient les réseaux régionaux des continuités écologiques terrestres et aquatiques en vue de contribuer à préserver ou remettre en bon état de conservation les habitats naturels, les espèces et les masses d'eau. Les continuités écologiques comprennent des réservoirs de biodiversité, des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, et des corridors écologiques qui assurent les connexions entre ces réservoirs, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Les SRCE doivent être pris en compte dans les documents de planification et les projets des collectivités et de l'État : ils participent ainsi à l'aménagement durable du territoire.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE : FORTE MOBILISATION DES TERRITOIRES BOURGUIGNONS ET FRANC-COMTOIS EN 2015



Séminaire TEPCV en présence de la ministre Ségolène ROYAL, le 12 juin 2015

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a été promulguée le 17 août 2015. Ce texte fixe les grands objectifs du nouveau modèle énergétique français et met en place des outils opérationnels ainsi que des aides simples et efficaces pour faire baisser la facture énergétique de la France et des Français, créer de l'emploi (croissance verte) et lutter contre le réchauffement climatique.

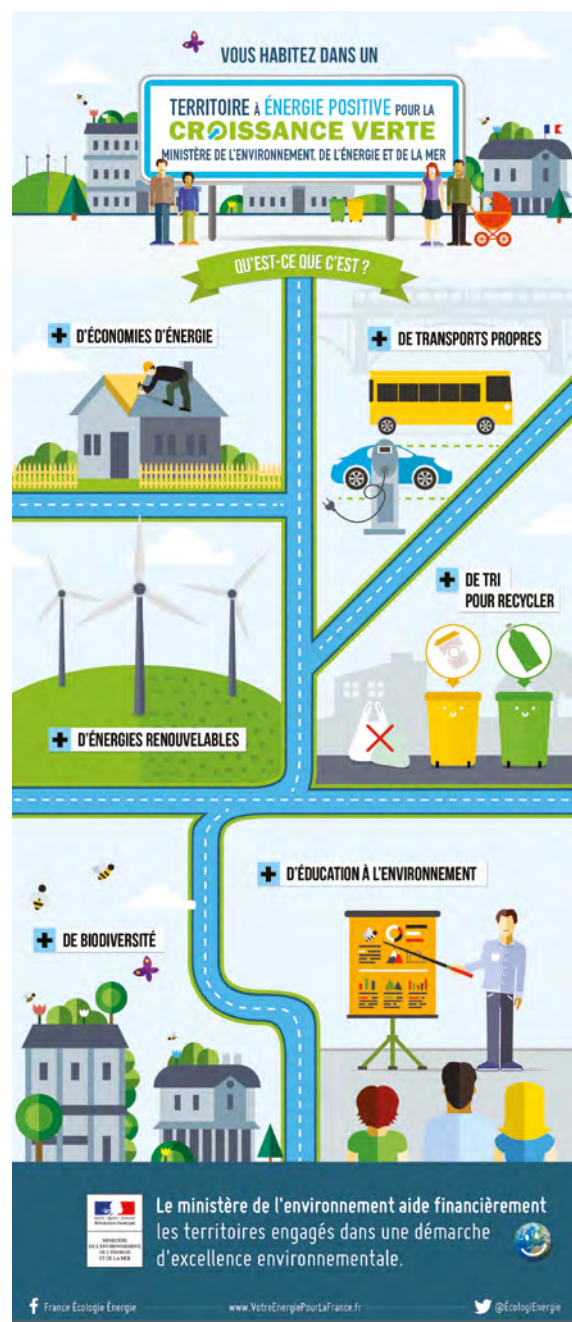
Pour territorialiser cette politique publique, la Bourgogne et la Franche-Comté se sont particulièrement mobilisées en 2015 : 29 territoires ont ainsi été distingués dans le cadre du 1^{er} appel à projet des territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) avec 24 lauréats TEPCV, 2 « territoires à énergie positive en devenir » et 3 contrats locaux de transition énergétique en devenir.

Les 24 territoires lauréats TEPCV se sont traduits par :

- 93 conventions signées,
- 11,8 M€ contractualisés sur les 12 M€ alloués soit près de 99 % des crédits contractualisés.

La Bourgogne-Franche-Comté représente ainsi près de 10 % de l'ensemble des territoires à énergie positive pour la croissance verte retenus à l'échelon national.

Bourbon-Lancy (71) a également été le 1^{er} territoire, au plan national, concluant un contrat local de transition énergétique, signé en 2015. Pour accompagner ces territoires, les deux communautés de travail régionales (services de l'État, ADEME et Conseils régionaux) se sont particulièrement mobilisées en 2015, organisant en Bourgogne et Franche-Comté de nombreuses journées thématiques ou séminaires.



DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES : L'ÉOLIEN EN POINTE

Le développement des énergies renouvelables et notamment de l'énergie éolienne s'inscrit pleinement dans les priorités de transition énergétique fixées par le Gouvernement. La DREAL est fortement mobilisée pour l'atteinte des objectifs fixés dans les schémas régionaux éoliens qui fixent l'atteinte d'une production de 2100 MW à l'horizon 2020.

La DREAL est notamment chargée de l'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter les éoliennes au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elle est chargée à ce titre de veiller à la compatibilité des projets éoliens avec la santé, la sécurité, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages.

CHIFFRES CLÉS :

En 2015, en Bourgogne et Franche-Comté,

12 PROJETS ÉOLIENS
ont été autorisés, représentant

137 MÂTS et **419 MW.**

Un projet a été refusé et plusieurs projets n'ont été que partiellement autorisés pour préserver des enjeux environnementaux et paysagers.

Dans le même temps, 13 nouveaux projets ont fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter, représentant 99 mâts et 246 MW.



5 ÉDUCATION, CULTURE



GRANDE MOBILISATION POUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : GARANTIR LE SOCLE RÉPUBLICAIN ET PROMOUVOIR LE VIVRE ENSEMBLE

Les académies de Besançon et de Dijon se sont fortement mobilisées autour des valeurs de la République.

Dans le cadre de la grande mobilisation de l'école, l'académie de Dijon a rapidement mis en œuvre un plan exceptionnel de formation à la laïcité. Un premier séminaire a ainsi été organisé en février 2015 et a regroupé 350 personnes. Tout au long de l'année 2015, 80 formateurs ont par ailleurs été sensibilisés à ces questions et ont pu assurer la formation de 350 professeurs. Par ailleurs, de multiples mesures ont permis de consolider le parcours citoyen. Ce parcours repose notamment sur l'introduction depuis septembre 2015 de l'enseignement moral et civique (EMC).

Des ressources ont été publiées sur le site internet de l'académie de Besançon pour aider les enseignants à aborder les questions touchant à la laïcité. Ainsi a été publié un vade-mecum présentant,



d'une part, les principales situations dans lesquelles la laïcité peut être mise en cause par les élèves, et d'autre part, des éléments de réponse fondés sur les textes de référence et les bonnes postures à adopter pour les personnels confrontés à ce type de situation. Une application numérique ouverte sur le portail académique permet à tous les personnels de l'académie d'accéder à ce vademecum, ainsi qu'à une « foire aux questions ».

Un appel à projets a été lancé par les élèves élus du Conseil académique de vie lycéenne sur l'illustration de la Charte de la laïcité. Dix lycées dont trois lycées professionnels et quatorze collèges, ont répondu à cet appel à projets. L'enseignement moral et civique a pris sa place en collège comme en lycée.

Un plan de formation exceptionnel a permis de constituer un premier vivier de 72 formateurs premier et second degrés et de commencer le déploiement des formations «école-collège» pour 852 personnes.

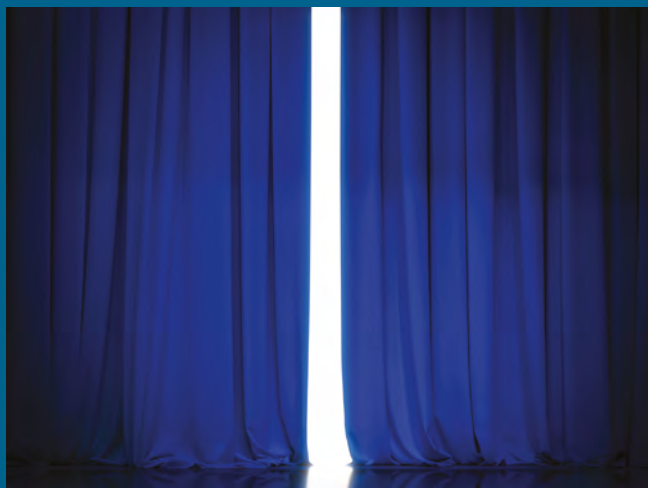
Enfin, la réserve citoyenne des académies de Dijon et Besançon compte chacune aujourd'hui une centaine de réservistes.

	BESANÇON	DIJON
HOMMES	68 %	58 %
FEMMES	32 %	42 %
RETRAITÉS	32 %	34 %
CADRES FONCTION PUBLIQUE	17 %	19 %

Dans l'académie de Dijon, la volonté de diversification de la réserve citoyenne s'est traduite pour les acteurs du monde de l'entreprise par la signature de conventions avec La Poste, Dijon Habitat, JCI, ESC de Dijon. De plus, afin de garantir la qualité de la réserve citoyenne de Bourgogne, l'ensemble des réservistes a bénéficié d'une journée de formation.

Dans l'académie de Besançon, la réserve citoyenne représente 2,1 % du vivier des réservistes inscrits en France (les élèves des 1^{er} et 2nd degrés de l'académie représentent 1,8 % de la population scolaire en France).

LA CULTURE, SOUTIEN DE LA CITOYENNETÉ ET DU VIVRE ENSEMBLE



La mobilisation nationale consécutive aux événements dramatiques de janvier et novembre 2015 s'est traduite, pour le ministère de la culture et de la communication, par un renforcement de la priorité pour les actions favorisant l'exercice de la citoyenneté et du vivre ensemble. Le choix a été fait de déconcentrer au niveau des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) une part importante des disponibilités budgétaires dégagées à cet effet.

La DRAC a donc mis en place des actions sur le territoire, dans le cadre des orientations validées lors du Comité interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté du 6 mars 2015 :

- Mettre la culture au service de la citoyenneté et des valeurs républicaines ;
- Replacer la culture au cœur de l'éducation pour la jeunesse ;
- Favoriser l'accès de tous à la culture ;
- Affirmer la diversité culturelle, à l'image de la société française, comme une richesse et reconnaître la pluralité des pratiques.

Les équipes des deux DRAC ont travaillé en partenariat avec l'Éducation nationale (rectorats de Dijon et de Besançon) à l'élaboration de différents projets fédérateurs dans les territoires des huit départements concernés.

« LA PAROLE AUX COLLÉGIENS » ACADÉMIE DE BESANÇON

Un appel à projets ambitieux a été lancé dans les quatre départements de la Franche-Comté et a donné lieu à des projets co-construits en amont par les équipes enseignantes et les artistes en résidence. Au final, 18 résidences d'artistes de 60 heures ont ainsi été accueillies dans 18 collèges publics et privés de l'académie de Besançon, soit environ 46 classes et plus de 800 élèves du niveau 3^{ème}.

En concevant des émissions de radio, des spectacles de théâtre ou de musique, des fresques, des textes littéraires ou des films avec des artistes, les élèves abordent la thématique de la citoyenneté en l'appliquant de manière concrète et professionnelle, et sont incités à réfléchir et se poser des questions. Cet appel à projets est reconduit pour l'année scolaire 2016-2017.



Création radiophonique au collège la Source de Mouthe



Travail sur la rumeur avec la conteuse Mapie Caburet

« LA DEVISE » ACADÉMIE DE DIJON



La pièce de théâtre « La Devise », permet de se questionner sur ces trois mots placés au cœur de notre République que sont : « Liberté », « Égalité » et « Fraternité ». Elle a été écrite par François Bégaudeau à la demande de Benoît Lambert, directeur du théâtre Dijon-Bourgogne (Centre dramatique national), qui a ressenti l'urgence de créer une réponse théâtrale à « l'après-Charlie » et de permettre aux adolescents, futurs citoyens, de se réapproprier les valeurs de la citoyenneté et du vivre ensemble. Cette œuvre théâtrale, que Benoît Lambert a également mise en scène, jouée par de jeunes acteurs en contrat de professionnalisation de l'Ecole de Saint-Etienne, a vu le jour en octobre 2015 au lycée Hippolyte-Fontaine à Dijon. La thématique était ensuite reprise pendant les heures de cours, générant tout un travail pédagogique.

Après avoir interprété la pièce au lycée Hippolyte-Fontaine, la troupe a assuré plus d'une centaine de représentations « Hors les murs » dans les lycées de l'académie, touchant près de 5000 élèves. En 2016-2017, la tournée sera étendue à toute la région Bourgogne-Franche-Comté.



La devise (MA Gagnaux – Y Gaslorowski)



La devise (A. Reinhorn et P. Schirck)

PRÉVENTION DE L'ILLETTRISME ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN FRANCE



Agir contre l'illettrisme

L'École se mobilise!

L'académie de Dijon a mené en 2015 un travail considérable en Bourgogne dans la lutte contre l'illettrisme et l'accompagnement des élèves nouvellement arrivés en France. Un kit illettrisme à destination de tous les établissements est disponible sur le site de l'académie de Dijon depuis octobre 2015. La mise en œuvre de ce kit a nourri de nombreux séminaires et formations, notamment en lien avec les autres services de l'État.

Pour l'académie de Dijon, on constate cette dernière année et pour la première fois une baisse sensible du taux de jeunes repérés en situation d'illettrisme dans le cadre de la Journée de Défense et Citoyenneté : de 10,3 % à 9,6 %. Par ailleurs, dans la Nièvre et l'Yonne, jusqu'à l'année passée, l'illettrisme et l'innumérisme progressaient : la tendance s'est heureusement inversée cette année (selon les statistiques de la JDC).

L'accueil et l'accompagnement des élèves nouvellement arrivés en France est aujourd'hui en forte augmentation. Ainsi, en 2013, on comptait 1056 élèves allophones nouvellement arrivés : pour le seul premier trimestre 2015-2016, ils sont 1226, soit sur le seul semestre une hausse déjà de 16,09 %. Depuis 2008-2009, l'augmentation du nombre d'élèves

allophones accompagnés par l'académie de Dijon est de 57,61 %. Deux nouvelles Unités Pédagogique pour Elèves Allophones arrivants (UPE2A) ont donc été créées à la rentrée 2015, portant le total à 11 UPE2A dans le 1^{er} degré et 19 dans le second degré. Le travail qui y est fait permet à des allophones de scolarité antérieure très différente de s'intégrer dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

PRÉVENTION ET REMÉDIATION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Les académies de Besançon et de Dijon se sont inscrites dans les objectifs et priorités annoncés dans le plan gouvernemental « Tous mobilisés contre le décrochage scolaire » lancé en novembre 2014.

Dans cette perspective, les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) des académies ont engagé un plan de redéfinition de leur périmètre d'action, renforçant l'axe prévention du décrochage, en complément du volet remédiation.

Cette nouvelle architecture vise à permettre à chaque établissement (collège et lycée) de bénéficier d'un appui et d'un accompagnement de proximité dans la mise en œuvre d'actions de prévention du décrochage scolaire, par la présence régulière sur site d'un coordonnateur MLDS au contact des élèves et des équipes éducatives, en lien avec les partenaires concourant aux objectifs fixés. Les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS), premiers dispositifs de prévention implantés dans



chaque établissement, les référents décrochage scolaire (un par lycée professionnel), les réseaux FOQUALE (9), les dispositifs de remobilisation des élèves décrochés et décrocheurs (14 DAQIP), constituent les leviers d'action contribuant à la lutte contre les sorties sans qualification et au retour en formation. Pour l'académie de Besançon et dans le cadre des structures innovantes de retour à l'école, un second micro-lycée a été ouvert. Les alliances avec les partenaires (éducation spécialisée, programmes de réussite éducative, PJJ, CFA...) ont été renforcées afin d'apporter à chaque jeune une réponse individualisée dans une démarche de prise en charge globale.

CAMPUS DES MÉTIERS ET QUALIFICATIONS « MOBICAMPUS »



Dans le cadre de la préfiguration de la mise en place de la région académique de Bourgogne-Franche-Comté, une démarche partenariale pour le projet de campus des métiers et qualifications « Mobicampus » et les futurs projets est initiée.

Le projet « Mobicampus, campus des métiers et des qualifications de l'automobile et des mobilités du futur », proposé par l'académie de Besançon et la Région Franche-Comté, a obtenu la labellisation.

Il existe dans le périmètre Nord Franche-Comté, zone d'influence du Mobicampus, de réels besoins en compétences industrielles, notamment automobiles.

La filière souffre toutefois d'un manque avéré d'attractivité auprès des jeunes, du fait du déficit d'image de l'activité industrielle.

Le projet pédagogique du campus repose sur la connaissance en temps réel des besoins des entreprises dans un souci d'anticipation des évolutions sociétales. Il s'inscrit dans un projet plus global de développement de l'attractivité du secteur et vise la création de parcours de formations et de qualifications modulables (formation initiale sous statut scolaire, par la voie de l'apprentissage et en formation continue), en favorisant la synergie des partenaires (professionnels et de la formation), à la fois dans les niveaux de formation secondaire et supérieur.

Le but est d'innover sur les propositions d'évolution de l'offre pédagogique en tenant compte des besoins économiques et des besoins en formation de demain. Deux champs sont à considérer plus particulièrement : la production industrielle et la recherche et développement, dans la perspective de la conception et réalisation de services de mobilités utilisant les technologies numériques.

Sont engagés les acteurs de la recherche, les professionnels et les institutionnels, qui œuvrent ensemble au développement de projets communs.

Le campus, implanté à Montbéliard, est porté par le Groupement d'Intérêt Public NPMF (nouveaux produits pour les mobilités du futur), également porteur de la plate-forme technologique du même nom.

Mobicampus associe les lycées Viette, le Grand Chênois, Duhamel, Mandela, le Pays de Montbéliard Agglomération, le pôle Véhicule du futur, l'UIMM, PSA Peugeot-Citroën-site de Sochaux, FAURECIA, la Fédération des Industries Mécaniques (FIM), l'institut FEMTO-ST, l'UTBM, l'UFC et le GRETA Nord Franche-Comté. L'industrie 4.0 apparaît comme un levier de Mobicampus. Elle préfigure l'usine intelligente dans laquelle il existe une interconnexion des machines et systèmes sur sites de production ainsi qu'à l'extérieur (prestataires, sous-traitants...).

Le campus orientera son activité autour des axes de développement des nouvelles technologies identifiés pour la période 2015-2022 : la motorisation propre, l'acoustique et les vibrations, l'interface homme/machine, la sécurité, le système thermique, le stockage de l'énergie, les matériaux et l'écologie du véhicule.

2015, NAISSANCE DE LA COMMUNAUTÉ D'UNIVERSITÉS ET D'ETABLISSEMENTS EN AVRIL, COMUE UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Depuis le 1^{er} avril ce nouvel établissement public fédère les universités de Bourgogne, de Franche-Comté, de technologie de Belfort-Montbéliard, AgroSup Dijon, l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon, et le Groupe école supérieure de commerce de Dijon Bourgogne qui, ensemble, portent une offre d'enseignement supérieur et de recherche diversifiée, complémentaire et coordonnée.



54 000 ÉTUDIANTS
et **6 400** PERSONNELS DE
L'UNIVERSITÉ BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
ont été dotés depuis septembre 2015 d'une carte commune, le pass'UBFC.

Il s'agit d'une carte sans contact qui permet de régler toutes les prestations offertes par le Crous et tous les services développés en interne dans les établissements (photocopieurs, laveries). C'est également une carte d'identification pour la scolarité, pour les bibliothèques... Les usages de cette carte seront progressivement étendus à d'autres usages : accès aux bâtiments, présence en cours, vote électronique, émargement

aux examens... Le pass'UBFC est financé par le contrat de plan État-région 2015-2020 et les établissements. Le budget estimé s'élève à 2,2 M€ sur trois ans.

Le label ISITE (Initiatives-Science-Innovation-Territoires-Economie - Appel à Projets du Programme Investissements d'Avenir 2, doté de 1,1 Md€) identifie un regroupement d'universités valorisant des atouts scientifiques thématiques resserrés et reconnus sur le plan international. Le dossier ISITE-BFC a été présélectionné au printemps, complété à l'automne 2015 puis lauréat en janvier 2016, avec un fort soutien du monde socioéconomique et des collectivités territoriales. Suite à ce processus de sélection complexe, seuls deux projets, ceux de Bourgogne-Franche-Comté et de Lorraine, ont été retenus. Les thématiques scientifiques mises en avant sont cohérentes avec les stratégies régionales d'innovation en Bourgogne-Franche-Comté : territoires, environnement, aliments, matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents, soins individualisés et intégrés.





6

SANTÉ, PRÉVENTION DES RISQUES, protection des populations



PACTE TERRITOIRE SANTÉ 2 : DIX ENGAGEMENTS DÉVOILÉS À DIJON



« Chaque Français doit pouvoir trouver facilement un médecin près de chez lui. Depuis 2012, nous agissons pour donner envie

aux médecins, en particulier les jeunes diplômés, d'aller exercer dans les régions qui en ont le plus besoin. C'était la raison d'être du pacte territoire santé 1. Le pacte territoire santé 2 amplifie ces actions ». Le 27 novembre 2015, à Dijon, Marisol TOURAINE, Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, a présenté les 10 engagements de ce PTS2 devant un parterre de médecins réunis dans le cadre du congrès annuel du collège national des généralistes enseignants. Les partenaires de la démarche « Installez-vous en Bourgogne » aujourd'hui réunis sous l'appellation « Installez-vous en Bourgogne-Franche-Comté » avaient organisé un espace pour faire valoir l'attractivité des territoires auprès des jeunes médecins. Des offres d'emplois

au sein des maisons de santé, cabinets regroupés, cabinets individuels ou centres de santé ont été répertoriées pour alimenter un « territoire dating » qui a fait ses preuves. Bilan : 200 contacts pris avec des internes et des remplaçants venus des facultés de Dijon et Besançon, mais aussi de Lille, Strasbourg ou encore de Marseille...

2015, INAUGURATION D'UNE PLATE-FORME DE PRODUCTION DE MÉDICAMENTS DE THÉRAPIE INNOVANTE EN NOVEMBRE À L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG (EFS)



Expert et pionnier dans la mise en œuvre de traitements de pointe en immunothérapie, l'EFS a inauguré, le 24 novembre à Besançon, sa troisième plateforme de production de médicaments de thérapie innovante. Ouverte aux partenariats scientifiques et industriels, la plateforme, équipée de deux salles blanches de haute technologie, permet de produire des médicaments pour le traitement de leucémies, de cancers et de maladies inflammatoires. Par ailleurs, le projet d'I-SITE permettra de créer un lien entre l'EFS et les chercheurs des sciences de l'ingénieur pour rapprocher microtechnologie et biothérapie et proposer des médicaments de thérapie innovante. Cette plateforme a bénéficié d'un financement de 2,5 M€, notamment de l'Europe, de l'Etat et des collectivités locales.



7 FINANCES PUBLIQUES

LES CHIFFRES CLÉS 2015 DES DIRECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES DES FINANCES PUBLIQUES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

ÉTABLIR ET RECOUVRER L'IMPÔT

1 583 422 contribuables

2 823 M€ encaissés pour l'impôt sur le revenu

3 307 M€ de TVA nette encaissée

769 M€ d'impôt sur les sociétés encaissé

28 M€ d'amendes

CONTRÔLER LE RESPECT DES OBLIGATIONS FISCALES ET LUTTER CONTRE LA FRAUDE

304 M€ de droits rappelés

CONTRÔLER ET EXÉCUTER LA DÉPENSE DE L'ÉTAT

8,5 Mds€ de dépenses de l'État contrôlées et payées

3,71 Mds€ de salaires de fonctionnaires d'État

RENSEIGNER LES CONTRIBUABLES SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU

38 services des impôts des particuliers (SIP)

112 trésoreries de proximité

732 815 usagers reçus

619 667 appels téléphoniques traités

TENIR LES COMPTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS

15 124 budgets actifs

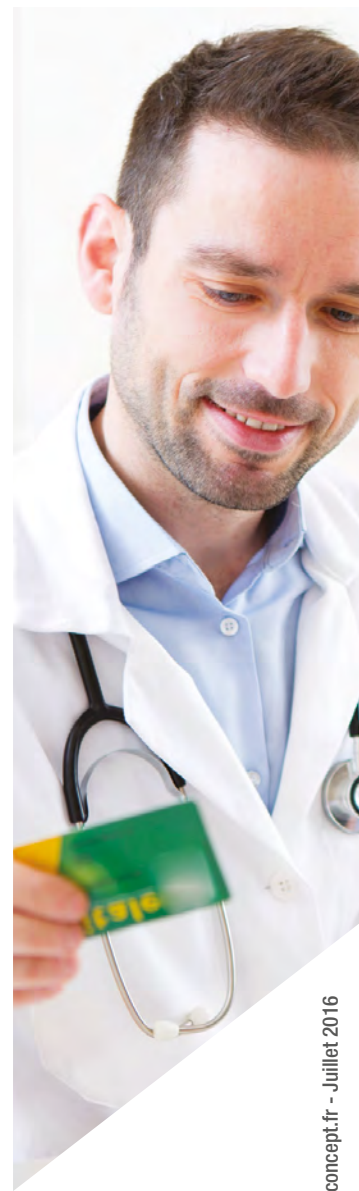
217 analyses financières

POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT – FRANCE DOMAINE

9 179 évaluations

873 successions vacantes traitées

43 cessions de biens de l'État



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte